

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Votants : 28
- Procuration(s) : 2
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 1

DEL 2026_081

Date de convocation :

le 01 juillet 2026

Date d'affichage :

le 01 juillet 2026

Fait à Aigondigné,

Le 08 juillet 2026

*Ont signé au registre tous
les membres présents.*

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de juillet à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Laurent AUDÉ, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : ALLEGRETTI Isabelle, AUDÉ Laurent, BABIN Sébastien, BARBAREAU Freddy, BAUMGARTEN Christian, BEUN Fanny, BONNEAU Magali, BONNIN Jean-Marie, BRET Nathalie, CHAIDRON, Laurence, CHAILLER Catherine, DAGUTS Karine, DUMORTIER Roselyne, FAURE Didier, FOUQUET Christophe, GANCHE Laura, GARNAULT Claude-Manuel, GUILLORIT Mikaël, JARDIN Mathilde, LAPORTE Pierre, LARGEAU Vanessa, LECULLIER Lysiane, LORIOU Vincent, MARTINEAU Marina, MÜHLBERGER Karlheinz, OUVRARD Emilie, PINEAU Vincent, ROUXEL Patricia, SIMON Christophe.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : GARNAULT Claude-Manuel représenté par ALLEGRETTI Isabelle, MÜHLBERGER Karlheinz représenté par OUVRARD Emilie

Absents : FOUQUET Christophe

Secrétaire de séance : ROUXEL Patricia

Délibération 2026_081 : RESSOURCES HUMAINES

Objet : Création de 5 emplois permanents pour avancement de grade dans le cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales, 2 à temps complet et 3 à temps non complet

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par délibération de l'organe délibérant.

Dans le cadre de la procédure annuelle d'avancement de grade, plusieurs agents remplissent les conditions statutaires leur permettant d'accéder à un grade supérieur. Afin de permettre leur nomination, il convient de créer les emplois correspondant aux nouveaux grades.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le budget de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer les emplois correspondant aux avancements de grade,

Considérant que la suppression des emplois devenus vacants est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial,

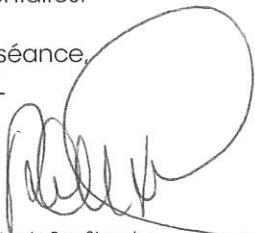
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés décide :

- **DE CREER**, à compter du 1er septembre 2026, les emplois suivants :
 - o 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial principal de 1ère classe à temps non complet de 33 h/35ème
 - o 2 emplois d'Adjoint Technique Territorial principal de 2ème classe à temps complet
 - o 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial principal de 2ème classe à temps non complet de 32 h /35ème
 - o 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial principal de 2ème classe à temps non complet de 23 h /35ème
- **DE SUPPRIMER** du tableau des effectifs, les emplois correspondant aux grades d'origine des agents promus à compter de la date de leur nomination sur les nouveaux grades, après avis préalable du Comité Social Territorial,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence,
- **D'AUTORISER** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- **AJOUTE :**

Que la dépense correspondant à ces créations d'emplois est inscrite au chapitre 012 article 64111 du budget primitif 2026. Elles ont été anticipées dans les prévisions annuelles et n'appellent pas de crédits supplémentaires.

Le secrétaire de séance,
Patricia ROUXEL



Le Maire,
Laurent AUDE



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans
un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.